

# Programme de formation : 2025\_Régimes matrimoniaux 8H

Crée le 27/12/2024 | Dernière modification le 01/01/2025

---

## Public visé par la formation

Les Intermédiaires en assurances

Le décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 relatif à la directive sur la distribution des produits d'assurance (DDA) soumet désormais tous les professionnels de l'assurance à une obligation de formation continue de 15 heures par an.

L'obligation de formation continue de la DDA pèse sur tous les intermédiaires : assureurs, gestionnaires sinistres, agents généraux, mandataires, courtiers, mandataires intermédiaires et leurs salariés.

Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant le statut Carte T ou G

Le décret n°2016-173 paru au JO du 21 février 2016, précisant les modalités de la loi ALUR au titre de la formation continue, est entré en vigueur le 1er avril 2016. La durée de la formation continue est fixée à 14 heures annuelles et concerne l'ensemble des intervenants du marché immobilier. Les titulaires de la carte professionnelle (carte T) pour obtenir le renouvellement tous les 3 ans auprès de la CCI. Les personnes travaillant sous délégation d'une Carte T

## Prérequis

Aucun

## Objectifs de la formation

Ce programme valide 8 heures en IAS, et 8 heures en IMMO et 8 heures en CIF Complémentaire.

Maitriser:

- 1- Les conséquences matrimoniales du mariage (45')
- 2- les principes des régimes matrimoniaux (110')
- 3- les différents régimes communautaires (45')
- 4- la communauté des meubles et acquêts (45')
- 5- les régimes séparatiste et la participation aux acquêts (95')
- 6- le concubinage (80')
- 7- le PACS et le concubinage (75')
- 8- Le divorce (120')
- 9- Evaluation (25')

## Contenus de la formation

Connaître:

1- Les conséquences matrimoniales du mariage

Connaître les conditions de validité et les conséquences matrimoniales du mariage: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- les conditions de validité du mariage,- la notion de régime matrimonial,
- le régime matrimonial primaire et ses principales caractéristiques.

2- les principes des régimes matrimoniaux

Approche des principaux régimes matrimoniaux: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- présenter les différents aspects d'un contrat de mariage,
- distinguer le régime légal de la communauté réduite aux acquêts des régimes conventionnels,
- définir les principaux régimes conventionnels.

Connaître les principes de base des régimes matrimoniaux: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir un régime matrimonial,- identifier les différents types de régimes matrimoniaux,
- différencier les règles qui s'appliquent en matière de comptes bancaires et d'emprunts bancaires selon les types de régimes matrimoniaux.

3- les différents régimes communautaires

Connaître les différents régimes communautaires: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- présenter les différents régimes matrimoniaux,
- maîtriser les différents aspects du régime légal de communauté réduite aux acquêts.

4- la communauté des meubles et acquêts

Connaître la communauté des meubles et acquêts - les régimes communautaires conventionnels: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- présenter le régime de la communauté des meubles et acquêts,
- expliquer les différents aspects des régimes matrimoniaux communautaires conventionnels,
- analyser les conséquences de ces régimes dans le cadre d'opérations bancaires.

5- les régimes séparatiste et la participation aux acquêts

Connaître les régimes séparatistes et le régime de la participation aux acquêts: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- expliquer le fonctionnement des régimes matrimoniaux séparatistes,
- énumérer les points clés d'un régime matrimonial de la participation aux acquêts,
- comprendre les conséquences pratiques de ces régimes dans la vie courante.

Connaître le régime de la séparation de biens: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- maîtriser les différents aspects du régime matrimonial de la séparation de biens,
- expliquer les règles de gestion, de liquidation et de partage de ce régime ainsi que les aménagements conventionnels qui peuvent lui être apportés.

6- le concubinage

Connaître les principes du concubinage: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir la notion de concubinage,- analyser son statut juridique,
- appréhender le statut juridique et social des enfants de concubins,
- maîtriser les principes qui régissent la fiscalité qui s'applique aux concubins.

Connaître les conséquences juridiques du concubinage: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir les liens juridiques entre les concubins pendant la communauté de vie et lors de la rupture,
- expliquer les différentes relations juridiques entre les concubins et les tiers.

#### 7- le PACS et le concubinage

Connaître le Pacs: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- comprendre le fonctionnement d'un PACS,- maîtriser les conséquences patrimoniales et sociales de ce type de contrat,
- déterminer la fiscalité des revenus, du patrimoine, des successions, qui s'applique aux partenaires pacsés.

Connaître le concubinage et le PACS: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir les notions de concubinage et de PACS,
- citer les caractéristiques et les différences de ces régimes sous l'angle juridique, financier et patrimonial.

#### 8- Le divorce

Connaître les procédures de divorce autres que le divorce pour faute: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- présenter les trois cas de divorce mentionné ci-dessus,
- identifier les procédures juridiques applicables à ces trois cas.

Connaître les divorces pour faute et par conversion de la séparation de corps: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- connaître la procédure de divorce pour faute et par conversion de la séparation de corps,
- déterminer comment obtenir le jugement de ces divorces,
- analyser les effets du divorce.

Connaître les conséquences patrimoniales, sociales et fiscales du divorce: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir les effets d'un divorce,
- connaître les caractéristiques de la liquidation du régime matrimonial,
- cerner les répercussions du divorce au niveau fiscal et social.

#### 9-Evaluation

## Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet

Quizz de contrôle

Bibliothèque de notes et informations

Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ;

contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum

Assistance technique : 2 solutions :



- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
  - Par mail : [emilie.delmas@lcpformation.fr](mailto:emilie.delmas@lcpformation.fr)
- Réponse sous 72 heures maximum

## **Évaluation de la formation / Validation de la formation**

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning  
Attestation individuelle de fin de formation

## **Durée de la formation et modalités d'organisation**

La durée de la formation est de 8 heures  
Nombre de participants illimité  
Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante